



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**RECA**

Conseils et explications

Juin 2001



## A PROPOS DE CE VOLUME...

### SOMMAIRE

<b>A PROPOS DE CE VOLUME...</b>	<b>3</b>
<b>A PROPOS DE RECA.....</b>	<b>4</b>
<b>L'IDENTIFICATION .....</b>	<b>5</b>
<b>LA CRÉATION D'UNE REMISE EN COMPÉTITION .....</b>	<b>6</b>
1. LA DÉTERMINATION DES MARCHÉS CONCERNÉS .....	6
2. LA SAISIE DES ÉLÉMENTS DE LA REMISE EN COMPÉTITION .....	7
2.1 <i>La remise en compétition</i> .....	7
2.2 <i>Le "bordereau vierge"</i> .....	11
<b>LA NUMÉROTATION DES BORDEREAUX DE REMISE EN COMPÉTITION .....</b>	<b>12</b>
<b>LA RECHERCHE .....</b>	<b>13</b>
1. LA SAISIE DES CRITÈRES DE RECHERCHE .....	13
2. LE RÉSULTAT DE LA RECHERCHE.....	13
<b>L'APERÇU AVANT IMPRESSION ET L'IMPRESSION DU BORDEREAU .....</b>	<b>14</b>
<b>APRÈS LA REMISE EN COMPÉTITION... .....</b>	<b>15</b>
1. LA SÉLECTION DU TITULAIRE .....	15
2. LA TENUE DU REGISTRE DES RÉPONSES .....	15
3. LA PASSATION DE LA COMMANDE .....	16
<b>LES RÉFÉRENCES .....</b>	<b>17</b>



Ce pictogramme identifie des remarques utiles mais sans incidence sur le cours des instructions exposées.



Ce pictogramme identifie des informations à lire et/ou à exécuter **impérativement** qui peuvent influencer le cours des instructions suivantes.



Ce pictogramme identifie un renvoi vers un chapitre, une partie ou une page où est décrite la suite des instructions.

## A PROPOS DE RECA

Cette application est une aide à la remise en compétition des sociétés titulaires de marchés du CNRS. Il s'agit de marchés à bons de commandes passés dans le respect des dispositions réglementaires définies à l'article 76 bis du code des marchés publics.

Ces marchés ont notamment la particularité suivante : pour un lot, plusieurs fournisseurs sont susceptibles de fournir les produits entrant dans l'étendue de l'objet du lot (un lot correspond à une ou à un ensemble de famille(s) de produits ou de matériels homogènes).

Ce schéma est défini comme une multi-attribution d'un lot. Ainsi chaque fournisseur a un lien contractuel avec le CNRS par le biais d'un marché public, et plusieurs fournisseurs sont rattachés à un même lot.

Cependant la commande de ce produit n'est possible qu'après une remise en compétition de tous les titulaires rattachés à ce lot, et ce par l'envoi d'un bordereau de remise en compétition présenté dans les pages suivantes de l'application RECA.



Les références, page 17



Pour vous familiariser avec cette application, vous pouvez effectuer des tests sur un espace dédié à la formation à l'adresse suivante : <http://web.dsi.cnrs.fr/reca/formation>.



Le CNRS n'ayant passé aucun marché dans le cadre des dispositions prévues par l'article 76.I.3, le présent document ne fait pas référence aux traitements associés bien que l'application RECA ait été prévue pour ce type de marché.

## L'IDENTIFICATION

Pour accéder à l'application RECA, il faut indiquer le code de votre laboratoire (code Labintel) puis saisir votre mot de passe. Il y a un seul utilisateur « générique » déclaré par laboratoire pour l'application RECA.

Avant la première utilisation de RECA, **vous devez créer cet utilisateur dans l'application Labintel** comme indiqué ci-après :

- 1) connectez-vous à Labintel en tant qu'administrateur,
- 2) allez dans le domaine "Administration" pour créer un utilisateur,
- 3) créez un utilisateur avec :
  - code = RECA (bien respecter les majuscules et ne pas mettre de blancs),
  - nom = saisie libre,
  - profil = "unité",
  - laissez tous les accès interdits ;
- 4) quittez Labintel puis connectez-vous à nouveau à Labintel sous l'utilisateur RECA **sans saisir de mot de passe** ; à l'affichage du message relatif à l'absence de mot de passe, indiquez le mot de passe qui sera utilisé pour RECA.



L'utilisateur sera créé automatiquement et actif dans RECA dès le lendemain.

## LA CREATION D'UNE REMISE EN COMPETITION

Elle se déroule en deux étapes :

- la première consiste à renseigner les éléments permettant d'afficher le bordereau adapté et d'indiquer les titulaires concernés,
- la deuxième consiste à saisir les éléments descriptifs de la remise en compétition.

### 1. La détermination des marchés concernés

Cette page vous permet d'indiquer le domaine, le lot et la délégation pour lesquels la remise en compétition sera effectuée



Tous les champs sont obligatoires.

---

- Choisissez le **domaine** dans la liste.

Les domaines correspondent à des ensembles cohérents de matériels et de produits définis par le CNRS (exemples : produits pour la biochimie, matériels scientifiques : appareils pour la microscopie, appareils pour le vide et l'ultra vide,...).

- Cliquez sur le bouton <**Afficher les lots**> de manière à pouvoir obtenir la liste des lots correspondants au domaine choisi.



Pour certaines configurations de navigateur, cette opération n'est pas nécessaire ; le choix du domaine étant alors suffisant.

---

- Choisissez le **lot** adéquat dans la liste déroulante.
  - Votre **délégation** de rattachement apparaît directement dans la liste. Si votre unité est rattachée à plusieurs délégations, vous devez choisir la délégation qui convient.
- Si les informations saisies sont correctes, la page de saisie de la remise en compétition correspondant au domaine s'affiche.

## 2. La saisie des éléments de la remise en compétition

### 2.1 La remise en compétition

Cette page vous permet de créer une remise en compétition des titulaires de marchés CNRS en approvisionnements scientifiques, passés dans le cadre de l'article 76 bis du code des marchés publics, et de l'envoyer à tous les fournisseurs en même temps.

Sont ainsi concernés les marchés de produits et matériels scientifiques pour la chimie et la biologie, les produits pour la biochimie et tous les types de matériels scientifiques.



Tous les champs sont obligatoires.

---

- La **délégation** est affichée automatiquement par l'application à partir de l'étape précédente et ne peut pas être modifiée.
- Le **lot** est affiché automatiquement par l'application à partir de la sélection effectuée à l'étape précédente et ne peut plus être modifié.
- **Les titulaires** habilités à fournir les produits, les matériels, les accessoires, etc... entrant dans l'objet du lot sélectionné sont affichés automatiquement avec la raison sociale des sociétés, le numéro de marché CNRS et l'adresse électronique de la personne qui recevra la remise en compétition.
- Pour **les produit ou matériels recherchés et quantités**, vous devez décrire précisément l'ensemble de votre besoin et les quantités associées.



**Vous ne devez pas saisir** une marque ou une référence commerciale.

---

*Exemples :*

*Vous avez besoin de 5 produits au sein d'un même lot mais en quantités différentes : vous pouvez définir votre besoin en quantité.*

*Vous avez besoin d'un matériel scientifique et de trois accessoires identiques : vous décrivez l'appareil de base et les accessoires et précisez la quantité " 3 ".*

La description du (des) produit(s) et/ou matériel(s) peut prendre la forme d'une désignation générique. La partie la plus importante du bordereau de remise en compétition en 76 bis est la précision des caractéristiques techniques.



Pour définir précisément ce besoin, vous pouvez consulter préalablement le moteur de recherche du CNRS, les catalogues des fournisseurs, les sites Internet des fournisseurs, et tous les éléments de documentation technique et commerciale à votre disposition.

---

- La **motivation des caractéristiques techniques** est rendue nécessaire par la réglementation.  
Vous devez saisir soit l'activité de votre unité, soit la nature de la recherche envisagée soit l'expérience précisément envisagée avec les produits demandés, qui justifie l'exigence de caractéristiques techniques particulières.



Les références, page 17

- Les types de **caractéristiques techniques** à considérer sont définies contractuellement, dans le cahier des clauses particulières de chaque marché et doivent être précisées lors de la remise en concurrence des titulaires, en fonction des besoins de l'achat (décret du 29 Avril 1999 et la circulaire d'application de ce décret du 24 Janvier 2000).

Cliquez sur la **loupe** pour renseigner les caractéristiques techniques adaptées au lot préalablement choisi ; le nombre et la nature des caractéristiques ont été définis par lot.



Vous devez obligatoirement indiquer **au moins une** caractéristique technique.

**La validation ou l'annulation** de la définition des caractéristiques techniques établies se fait en :

- cliquant sur le bouton **<Valider>** : les caractéristiques saisies sont alors enregistrées et on revient à la page de saisie de la remise en compétition.
- cliquant sur le bouton **<Annuler>** : les caractéristiques saisies ne sont pas sauvegardées et il y a un retour à la page de saisie de la remise en compétition.

Les principales spécifications techniques des matériels et les caractéristiques des produits susceptibles d'être commandés dans le cadre du marché doivent donc être détaillées dans le logiciel RECA, pour garantir la remise en compétition des fournisseurs sur des éléments définis initialement et rendus contractuels. Seules les caractéristiques techniques spécifiées dans l'application RECA pourront être utilisées pour sélectionner le titulaire.



Les références, page 17

- La **date limite de réception des devis** a été fixée dans le cahier des clauses particulières de chaque marché CNRS à 48 heures minimum pour une réponse du fournisseur envisagée sous forme électronique et à 72 heures minimum pour une réponse du fournisseur prévue par courrier.



Vous devez saisir une date postérieure ou égale à la date du jour plus deux jours.

*Exemple: si vous remplissez le bordereau le 18/06/2001, la date limite à indiquer doit être le 20/06/2001. Seront considérées comme dans les délais toutes les réponses parvenues le 20/06/01 à minuit au plus tard.*

- Le **contact technique** est la personne de votre unité ayant une compétence technique ou scientifique et étant susceptible de répondre aux questions des fournisseurs sur le besoin défini.  
Vous devez indiquer le nom et les coordonnées de la ou des personne(s) concernée(s) (adresse électronique, téléphone, fonction...).
- Le **mèl pour réception des devis** est l'adresse électronique de la ou des personne(s) de l'unité susceptible(s) de recevoir les propositions financières des fournisseurs et d'en faire une première analyse.



Vous pouvez indiquer plusieurs adresses électroniques pour le retour des devis en les séparant par des points virgules ; tout autre caractère de séparation ne sera pas pris en compte.

Cette adresse est mémorisée par l'application et vous sera proposée par défaut à chaque nouvelle saisie d'un bordereau; elle reste toutefois modifiable.

---

- Le **contact administratif** est la personne de votre unité ayant une compétence administrative et étant susceptible de répondre aux questions des fournisseurs sur le processus de remise en compétition puis de commande.  
Vous devez indiquer le nom et les coordonnées de la ou des personne(s) concernée(s) (adresse électronique, téléphone, fonction...).



Ces données sont mémorisées par l'application et vous seront proposées par défaut à chaque nouvelle saisie d'un bordereau; elles restent toutefois modifiables.

---

- L'**adresse du laboratoire pour réception des devis** est l'adresse postale à laquelle vous souhaitez recevoir les devis si les titulaires font une réponse par courrier postal.  
Vous pouvez préciser le nom et les coordonnées postales de la ou des personne(s) qui devra réceptionner les devis.



Cette adresse est mémorisée par l'application et vous sera proposée par défaut à chaque nouvelle saisie d'un bordereau; elle reste toutefois modifiable.

Lors de la première utilisation de RECA, l'adresse proposée est issue des données Labintel ; il peut être nécessaire de la compléter (nom du laboratoire,...).

---

## L'envoi du bordereau de remise en compétition

- Le bouton **<Envoyer le mël>** déclenche le processus d'envoi du mël aux titulaires concernés. Ce déclenchement intervient suite à certains contrôles de conformité sur le bordereau.
- Le bouton **<Annuler>** permet d'abandonner la saisie en cours et de revenir à la page de création. Les données saisies ne sont pas sauvegardées (elles seront définitivement perdues) et aucun bordereau de remise en compétition n'est envoyé.



Le mël reprenant les éléments du bordereau est envoyé sous 2 heures par un système associé à l'application RECA. Vous ne verrez pas de trace de cet envoi dans votre messagerie.

Toutes les sociétés concernées reçoivent le mël et ont connaissance des noms des autres sociétés consultées (également titulaires sur le même lot). Cette information est nécessaire pour respecter le principe réglementaire d'égalité de traitement des titulaires d'un marché public et d'information des sociétés remises en compétition dans des délais et formes identiques.

---

## 2.2 Le "bordereau vierge"

Il permet d'obtenir l'édition d'un bordereau non rempli : en cliquant sur le bouton **<Aperçu avant impression>**, une version imprimable du bordereau vierge de remise en compétition s'affiche dans une nouvelle fenêtre. L'impression est obtenue grâce au bouton ou au menu "Imprimer" de cette nouvelle fenêtre.



Cette procédure permet à la personne concernée directement par l'achat du produit, de mieux étudier son besoin et de bien préciser les caractéristiques techniques des produits recherchés en tenant compte des spécificités nécessaires à son activité de recherche. Cela permet de définir le besoin « à tête reposée ».

---

## LA NUMEROTATION DES BORDEREAUX DE REMISE EN COMPETITION

Cette page confirme l'envoi de la remise en compétition et indique le numéro qui lui a été affecté.

Cliquez sur le bouton **<Aperçu avant impression>** pour afficher une version imprimable dans une nouvelle fenêtre. L'impression pourra être obtenue grâce au bouton ou au menu **"Imprimer"** de cette nouvelle fenêtre



La **numérotation des bordereaux est unique, nationale et chronologique** ; elle ne fait pas de distinction sur l'unité émettrice de la remise en compétition ou sa délégation de rattachement.

---

## LA RECHERCHE

### 1. La saisie des critères de recherche

Cette page permet la saisie de critères pour la recherche de remises en compétition déjà émises.

Vous devez renseigner au moins un critère de sélection. Si plusieurs sont sélectionnés, la recherche porte sur les remises en compétition répondant à tous ces critères. Pour lancer la recherche, vous devez cliquer sur le bouton **<Rechercher>**.

Si vous désirez utiliser le lot comme critère de sélection, vous devez tout d'abord renseigner le domaine auquel le lot appartient puis cliquer sur le bouton **<Afficher les lots>**.



Pour effectuer une recherche sur une date de création exacte, vous ne devez pas renseigner le second champ de date. La deuxième date de la fourchette de recherche doit être postérieure à la première.



Un bouton radio permet de définir la façon dont sont triés les résultats de la recherche:

- tri par numéro de remise en compétition ascendant (ordre chronologique),
- tri par numéro de remise en compétition descendant (ordre chronologique inversé),
- tri par lot (ordre alphabétique).

### 2. Le résultat de la recherche

Cette page présente les résultats de la recherche en fonction des critères saisis auparavant. Il est possible de revenir à la page de recherche pour modifier ces critères en cliquant sur le lien **"Modifier la recherche"**.

Les remises en compétition sont affichées par listes de 10.

Vous pouvez également consulter le détail des remises en compétition de la liste en cliquant directement sur un **numéro de remise en compétition**.



Cette action permet uniquement la consultation des remises en compétition déjà réalisées et envoyées aux fournisseurs. Il n'est pas possible de dupliquer une remise en compétition déjà réalisée ni de l'envoyer à nouveau.

## L'APERÇU AVANT IMPRESSION ET L'IMPRESSON DU BORDEREAU

Cette page vous permet de visualiser le contenu d'une remise en compétition déjà envoyée.

Le bouton <Aperçu avant impression> vous permet d'afficher une version imprimable du bordereau de remise en compétition dans une nouvelle fenêtre. Vous pouvez alors obtenir l'édition grâce au bouton ou au menu "Imprimer" de cette nouvelle fenêtre.



Le lien "**Retour à la liste**" vous permet de revenir à la liste issue de la recherche.

---



La tenue du registre des réponses, page 15

---

## APRES LA REMISE EN COMPETITION...

### 1. La sélection du titulaire

La sélection est effectuée en priorité sur les spécifications techniques précisées dans le bordereau de remise en compétition. Ainsi il n'est pas possible de comparer les devis sur la base des caractéristiques non remplies dans le bordereau.

Ce n'est qu'après une première sélection des devis sur les spécificités techniques demandées que le choix final de l'attributaire du bon de commande pourra être effectué en tenant compte du prix et/ou du délai de livraison. En cas d'offres « techniques » équivalentes, les éléments « prix » et « délai » peuvent être considérés.

### 2. La tenue du registre des réponses

Il est nécessaire d'assurer un suivi très précis de chaque remise en compétition. La réglementation prévoit la tenue d'un registre des réponses des titulaires à la remise en compétition. Afin d'éviter la création d'un autre support récapitulatif des remises en compétition de votre unité, l'utilisation du bordereau de remise en compétition est recommandée.



L'impression du bordereau est obligatoire pour assurer le suivi de chaque remise en compétition, la gestion des réponses des fournisseurs et le choix final de l'attributaire du bon de commande.

---

**Vous devez remplir "à la main" les rubriques suivantes :**

- 1- dans la rubrique énumérant les coordonnées des **titulaires**, précisez la date de réception de la proposition de chaque titulaire ;
- 2- dans la rubrique « **choix du titulaire** », précisez le nom du titulaire attributaire du bon de commande.



**Ce bordereau récapitulatif, une fois rempli, prend la qualité de registre de la remise en compétition.**

Ce document sera transmis avec les autres éléments liés à la commande dans des conditions définies par la délégation de gestion.

---

### **3. La passation de la commande**

Le numéro du bordereau devra être repris dans la commande établie sur la base du devis adressé par le fournisseur dont l'offre aura été retenue :

- en indiquant ce numéro dans la zone prévue à cet effet lors de la saisie de la commande (soit dans Xlab, soit dans la GCF),
- en indiquant ce numéro directement sur le bon de commande (pour les unités non équipées d'Xlab).

## LES REFERENCES

**Décret n° 99-331** du 29 Avril 1999, publié au journal officiel du 2 Mai 1999.

---

**Décret n°2000-1085** du 9 Novembre 2000, publié au journal officiel du 10 Novembre 2000.

---

**Circulaire du 24 Janvier 2000** (NOR ECOM 99000874C) portant sur les dispositions d'application du décret du 29 Avril 1999

Article "3.6.4.1" (extrait)

Les spécifications techniques des matériels peuvent être exprimées :

- en termes de fonctionnalités au regard de leurs conditions d'utilisation, en prévoyant les combinaisons éventuelles d'éléments auxquelles il est le plus fréquemment recouru ;
- en termes de grandeurs mesurables (d°, mm, ml, %, g, etc.) ou d'écart entre des grandeurs mesurables (minimum/maximum).

Les caractéristiques des produits peuvent être déclinées :

- au regard d'appellations génériques ;
- en fonction d'un ensemble de constantes spécifiques ou au contraire de variables (taux de pureté ou d'impureté) ;
- compte tenu de réactions attendues au regard de leurs conditions d'utilisation.

Les précisions pourront porter sur les propriétés particulières des produits (description du produit, degré d'impureté, possibilité de réaction, traçabilité...).

---

Article "3.6.4.2. Motivation des exigences particulières"

Le troisième alinéa de l'article 76 bis fait obligation à la personne responsable du marché ou à son représentant d'indiquer à chaque titulaire, lors de la remise en concurrence, les motifs qui la conduisent à exiger les caractéristiques techniques qu'elle précise.

Ne saurait être considérée comme motivée la décision indiquant seulement que le besoin exprimé est lié à la mission de recherche scientifique ou technologique d'un service ou d'un établissement. Les motifs invoqués doivent donc être suffisamment explicites. Ils peuvent **toutefois** prendre la forme d'une référence à :

- **l'activité de l'unité** pour laquelle le besoin est exprimé lorsque celle-ci est limitée à un champ de recherche précis ;
  - **la nature de la recherche engagée** (en visant notamment le protocole correspondant) lorsque l'activité de l'unité concernée est de caractère plus généraliste ;
  - **l'expérience précisément effectuée lorsque ceci ne conduit pas à révéler d'informations couvertes par l'un des secrets mentionnés à l'article 6 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978** portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. Dans le cas contraire en effet, **le secret sera invoqué et les motifs devront être consignés dans un registre coté prévu à cet effet. Le bon de commande mentionnera alors que le secret est invoqué.**
- 

**Instruction de procédure** relative à la remise en compétition

En téléchargement à l'adresse <http://www.sg.cnrs.fr/bpc/procedures/procedfi/default.htm>.